

Séance ordinaire du 2 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°02042024D22

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 23,5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28 / 35^{ème}

Date de la convocation et de l'affichage : 26 mars 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 25
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	

X
 Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240402-02042024D22-DE
 Date de réception préfecture : 19/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les mouvements de personnel intervenus récemment dans la collectivité ont permis d'engager une nouvelle réflexion sur l'organisation des services administratifs et conduisent à étoffer les missions des agents du pôle accueil.

Aussi, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (23,5/35^{ème}) et de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28 h / semaine.

Cette suppression de poste a fait l'objet d'un avis favorable du comité social territorial.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME** du tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 23,5 heures par semaine
- **CREE** au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 28 heures par semaine
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

grade	catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif	C	23.5 heures	1	0
Adjoint administratif	C	28 heures	0	1

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012


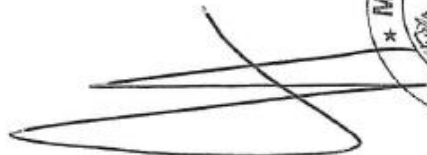
Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D22-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Chantal GIRAUD



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D22-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024